

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS  
PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**15<sup>e</sup> rencontre – 15 juin 2021**  
(par visioconférence)

---

**Direction générale :**

Mmes Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-  
sionnements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue  
aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption  
des rapports par la directrice générale par intérim du 1<sup>er</sup> juin 2021
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions –  
tableau et annexes
- 4- A-31-4370 Service des ressources financières – acquisition des  
accessoires et d'applications Apple – entente 27-666D –  
attribution d'un contrat de gré à gré

- 5- A-31-4392 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d’offres 28-220P – attribution d’un contrat
- 6- A-31-4445-A Service des ressources financières – services professionnels en génie civil – avis de qualification 24-554P2 – troisième ouverture de la banque
- 7- A-31-4449 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la réfection, la mise à niveau et le remplacement de plusieurs éléments à l’école Laurier – appel d’offres 24-689P2 – attribution d’un contrat
- 8- A-31-4452 Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – embellissement de la cour d’école –appel d’offres 25-2956P – annulation de l’appel d’offres
- 9- A-31-4464 Service des ressources financières – école Sainte-Claire, annexe – Lot 1 : décontamination et démolition de l’école existante – appel d’offres 25-2959P – attribution d’un contrat
- 10- A-31-4467 Service des ressources financières – école Atelier – remplacement de l’entrée électrique – phase 1 – appel d’offres 25-2969P – annulation de l’appel d’offres
- 11- A-31-4480-A Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d’offres 15-345P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 12- A-31-4482 Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – remplacement de la finition intérieure et des appareils d’éclairage intérieur – appel d’offres 25-2972P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-4487 Service des ressources financières – école Louis-Dupire – réaménagement de la chaussée de la cour d’école – phase 1 de 3 – appel d’offres 25-2975P– attribution de contrat
- 14- A-31-4497 Service des ressources financières – école Saint-Luc – rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes CVCA – appel d’offres 25-2981P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-4509 Service des ressources financières – services de collecte des matières résiduelles – appel d’offres 15-315P – exercice de la première option de renouvellement
- 16- A-31-4510 Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d’offres 15-288P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 17- A-31-4513 Service des ressources financières –fourniture sur demande de matériaux de construction – appel d’offres 27-678P – attribution d’un contrat

- 18- A-31-4517 Service des ressources financières – mesure alimentaire – entente 27-692D – attribution de cinq contrats de gré à gré aux organismes communautaires partenaires
- 19- A-31-4532 Service des ressources financières – Programme d'aide aux employés (PAE) – entente 29-043R – prolongation de l'adhésion au regroupement d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales
- 20- A-31-4533-A Service des ressources financières – logiciel de gestion de candidatures – appel d'offres 24-686P – attribution du contrat (version modifiée à venir)
- 21- A-31-4534 Service des ressources financières – services de coupe de gazon et d'entretien des terrains (secteur nord) – appel d'offres 15-340P – annulation et attribution de contrats
- 22- A-31-4536 Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – avis d'intention d'offres 15-350SP – attribution d'un contrat de gré à gré
- 23- A-31-4537 Service des ressources financières – achat de lingettes pour nettoyer le matériel informatique – appel d'offres 28-222P – modification du prix
- 24- A-33-1743-A Service des ressources matérielles – demande d'autorisation concernant la réception de dons de *Soverdi* – biens meubles (arbres) pour plusieurs écoles en 2020 et 2021
- 25- A-33-1746 Service des ressources matérielles – école François-de-Laval – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école (projet : 151 B23 400)
- 26- A-33-1747 Service des ressources matérielles – bâtiment 144 – 5643, rue Clark – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux à exécution sur demande dans le cadre du réaménagement pour l'accueil du SDIP (projet : 144 009 620)
- 27- A-33-1748 Service des ressources matérielles – école Victor-Rousselot – autorisation d'attribution d'un contrat de gré à gré – demande de modification de l'alimentation électrique de 400A à 1200A 347/600 (poste distributeur) pour l'adresse située au 3525 rue Sainte-Émilie (projet : 054 012 050)
- 28- A-33-1749 Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école (projet : 181 019 200)

- 29- A-33-1750 Service des ressources matérielles – réception de dons provenant de la Société de verdissement du Montréal métropolitain – biens meubles (arbres) pour plusieurs écoles en 2021 et 2022
- 30- Documents d'information :
- a) A-31-4493 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – mise à niveau du réseau de drainage pluvial – phase 2 – appel d'offres 25-2979P
  - b) A-31-4498 Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – acquisition d'une rétrocaveuse *Caterpillar* usagée – appel d'offres 27-688P – annulation de l'appel d'offres
  - c) A-33-1742 Service des ressources matérielles – école Victor-Rousselot – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et remplacement de l'entrée électrique (projet : 054 012 050)
  - d) A-33-1744 Service des ressources matérielles – école Madeleine-de-Verchères – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la chaufferie (projet : 123 015 920)
  - e) A-33-1745 Service des ressources matérielles – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire (projet : 167 011 940)
- 31- Décisions prises hors rencontre
- a) A-31-4485 Service des ressources financières – école Philippe-Labarre – rénovation de la chaussée de la cour d'école et décontamination des sols – appel d'offres 25-2974P – annulation de l'appel d'offres

32- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 1<sup>er</sup> juin 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 1<sup>er</sup> juin 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.  
La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service des ressources financières – acquisition des accessoires et des applications Apple – entente 27-666D – attribution d’un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4370 en date du 11 juin 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les Services pédagogiques, le Service des technologies de l’information et les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour l’acquisition des appareils, des accessoires et des applications *Apple*;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une bonne gestion du parc informatique des *iPads*;

CONSIDÉRANT que les appareils, les accessoires et les applications *Apple* ne sont pas inclus dans les ententes d’approvisionnement en vigueur;

CONSIDÉRANT que *Apple Canada inc.*, est le fournisseur unique de ses produits et le seul qui est en mesure de répondre aux besoins du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT l’article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières, le Service des technologies de l’information, et les Services pédagogiques recommandent d’attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur annuelle de 500 000 \$ plus taxes à *Apple Canada inc*, pour l'acquisition des appareils, des accessoires et des applications *Apple*. Ce contrat sera en vigueur pour une année scolaire à partir du 16 juin 2021 avec la possibilité de renouveler l'entente pour les années 2022-2023 et 2023-2024 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le bon de commande pour la fourniture des accessoires et d'applications *Apple*;
- 4° de PUBLIER par le Bureau des approvisionnements ce contrat sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO);
- 5° de TRANSMETTRE par le Bureau des approvisionnements l'annexe 2, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les 30 jours.

5. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-220P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4392 en date du 10 juin 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Prolab Scientifique Ltée* au montant de 353 366,18 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* (RCA), le montant négocié est de 344 552,15 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 111 867,37 \$ plus taxes à *Prolab Scientifique Itée* pour la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 114 851,82 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 117 832,96 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 344 552,15 \$ plus taxes.

6. Service des ressources financières – services professionnels en génie civil – avis de qualification 24-554P2 – troisième ouverture de la banque

Document déposé : Rapport A-31-4445-A en date du 11 juin 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, conformément à la réglementation en vigueur, un troisième avis de qualification pour des services professionnels en génie civil a été publié afin de permettre à toutes les firmes ayant été jugées non acceptables, non conformes ou non admissibles lors des avis précédents de même que toutes les firmes n'ayant pas soumissionné à présenter une offre de services;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT que trois offres de services ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux des trois offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 106 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'INSCRIRE les deux firmes suivantes au répertoire des firmes d'ingénierie en génie civil qui assisteront le Centre de services scolaire de Montréal dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de son parc immobilier, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire, le 30 juin 2022 :

- *Ponton Guillot inc.*
- *MLC Associés inc.*

7. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la réfection, la mise à niveau et le remplacement de plusieurs éléments à l'école Laurier – appel d'offres 24-689P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4449 en date du 9 juin 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réfection, la mise à niveau et le remplacement de plusieurs éléments à l'école Laurier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 305 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBi Experts-Conseils inc.* pour la réfection, la mise à niveau et le remplacement de plusieurs éléments à l'école Laurier. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

8. Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – embellissement de la cour d'école – appel d'offres 25-2956P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4452 en date du 8 juin 2021 de  
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'embellissement de la cour à l'école Boucher-De la Bruère;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Naxo Construction (9220-9733 Québec inc.)* au montant de 219 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RCTC)*, le montant négocié est de 181 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la mesure 50530 – embellissement des cours d'école – année scolaire 2018-2019, de la sous-mesure 50531 – embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021, par des fonds amassés par l'école ainsi que la contribution du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP, l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RCTC)* et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles ne recommandent pas d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2956P pour l'embellissement de la cour à l'école Boucher-De La Bruère et de se tourner vers les entrepreneurs homologués afin d'obtenir des meilleurs prix.

9. Service des ressources financières – école Sainte-Claire, annexe –  
Lot 1 : décontamination et démolition de l'école existante – appel d'offres 25-2959P  
– attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4464 en date du 8 juin 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à pour la décontamination et la démolition de l'école existante (lot 1) à l'école Sainte-Claire, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Démospec Déconstruction inc.* au montant de 937 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 937 700 \$ plus taxes à *Démospec Déconstruction inc.*, pour la décontamination et la démolition de l'école existante (lot 1) à l'école Sainte-Claire, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Atelier – remplacement de l'entrée électrique – phase 1 – appel d'offres 25-2969P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4467, version corrigée en date du 14 juin 2021 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de l'entrée électrique - phase 1 à l'école Atelier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est *Constructions Larco inc.* au montant de 893 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme maintient le prix soumis suite à une rencontre de négociation;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des ressources matérielles d'annuler l'appel d'offres et de représenter un nouvel appel d'offres en 2022;

CONSIDÉRANT l'article 34 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* qui stipule que lorsque la décision de ne pas donner suite à un appel d'offres public est prise postérieurement à l'ouverture des soumissions, le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire reçoit, à titre de compensation et de règlement final pour les dépenses effectuées :

Pour une soumission dont le montant est de 500 000 \$ ou plus,  
mais inférieur à 1 000 000 \$ : 2 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2969P pour le projet de remplacement de l'entrée électrique - phase 1 de l'école Atelier et de publier un nouvel appel d'offres en 2022;
- 2° de VERSER une compensation de 2 000 \$ pour le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire.

11. Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d'offres 15-345P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-4480-A version corrigée en date du 15 juin 2021 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un ou plusieurs entrepreneurs en maçonnerie, qui effectueront, sur demande, divers travaux de maçonnerie pour les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Saint-Denis Thompson inc.* au montant de 7 696 588,28 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et que deux ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

1. *Saint-Denis Thompson inc.*
2. *G & B Cotton inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 115 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 2 495 545,50 \$ plus taxes à *St-Denis Thompson inc et G & B Cotton inc.*, pour les travaux en maçonnerie à taux horaire. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution et sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – remplacement de la finition intérieure et des appareils d'éclairage intérieur – appel d'offres 25-2972P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4482 en date du 9 juin 2021  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des travaux de remplacement de la finition intérieure et des appareils d'éclairage intérieur à l'école Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Constructions Serbec inc.* au montant de 768 769,26 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 768 769,26 \$ plus taxes à *Les Constructions Serbec inc.*, pour des travaux de remplacement de la finition intérieure et des appareils d'éclairage intérieur à l'école Honoré-Mercier;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Louis-Dupire – réaménagement de la chaussée de la cour d'école – phase 1 de 3 – appel d'offres 25-2975P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4487 en date du 8 juin 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au réaménagement de la chaussée de la cour d'école - phase 1/3 à l'école Louis-Dupire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *G. Giuliani inc.* au montant de 3 665 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 665 000 \$ plus taxes à *G. Giuliani inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement de la chaussée de la cour d'école - phase 1/3 à l'école Louis-Dupire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Saint-Luc – rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes CVCA – appel d'offres 25-2981P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4497 en date du 10 juin 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la cuisine et la mise aux normes des systèmes CVCA à l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *GROUPE VIG inc.* au montant de 4 493 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 4 493 000 \$ plus taxes à *GROUPE VIG inc.*, pour la rénovation de la cuisine et la mise aux normes des systèmes CVCA à l'école Saint-Luc;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – services de collecte des matières résiduelles – appel d'offres 15-315P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4509 en date du 8 juin 2021  
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir un prestataire de services qui effectuera la collecte des matières résiduelles pour certains établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale arrive à échéance le 26 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, le requérant pour ce type de services a été consulté et recommande l'exercice de cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services *WM Québec inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *LCOP* et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la première option de renouvellement pour un montant de 277 881,60 \$ plus taxes avec *WM Québec inc.* pour la collecte des matières résiduelles pour certains établissements du CSSDM. Ce contrat, d'une durée d'une année, est valide du 27 juin 2021 au 26 juin 2022 et pourra être reconduit pour une deuxième année, à la demande du CSSDM avec l'accord de l'adjudicataire.

16. Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d'offres 15-288P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4510 en date du 8 juin 2021 de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un entrepreneur pour l'inspection, l'entretien et la réparation des ascenseurs pour les bâtiments actifs et excédentaires du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement arrive à échéance le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée à 70 % par le budget d'opération et 30 % par le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, le requérant pour ce type de services a été consulté et recommande l'exercice de cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services a été sollicité et accepte de renouveler l'entente aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'EXERCER la deuxième option de renouvellement du contrat pour l'inspection et l'entretien à prix forfaitaire annuel ainsi que pour la réparation des ascenseurs sur demande avec *Élévapro Services inc.*, pour un montant de 197 000 \$ plus taxes, pour la période du 6 juillet 2021 au 5 juillet 2022.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux de construction – appel d'offres 27-678P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4513 en date du 11 juin 2021 de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un ou plusieurs fournisseurs qui livreront sur demande des matériaux de construction au Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et que deux d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Matériaux Pont-Masson inc.* au montant de 386 204,70 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la source de financement mentionnée au présent rapport;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnements des organismes publics* autorisée aux termes de la décision de la directrice générale par intérim n° 27 suite à la rencontre décisionnelle du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat à commandes, pour la fourniture sur demande de matériaux de construction, à *Matériaux Pont-Masson inc.* et à *BMR Détail Commandité inc.*, pour une valeur estimée à 386 204,70 \$ plus taxes. Ce contrat sera valide pour une année à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sans options de renouvellement.

18. Service des ressources financières – mesure alimentaire – entente 27-692D – attribution de cinq contrats de gré à gré aux organismes communautaires partenaires

Document déposé : Rapport A-31-4517 en date du 9 juin 2021  
de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien alimentaire sont importants dans les écoles primaires de milieux socio-économiquement faibles;

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le rapport CA-10-202105-05 autorisé par la directrice générale par intérim en date du 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT que des organismes communautaires contribuent à la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) a pour objectif de contribuer au développement social, culturel et économique;

s

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves inscrits à la mesure alimentaire varie d'une année scolaire à l'autre;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER cinq contrats d'approvisionnement de gré à gré aux organismes communautaires suivants pour la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022 :
  - Centre éducatif communautaire René-Goupil, pour un montant approximatif de 61 700 \$;
  - Chic Resto-pop, pour un montant approximatif de 37 727 \$;
  - La Corbeille Bordeaux-Cartierville, pour un montant approximatif de 53 796 \$;
  - Le Garde-Manger Pour Tous, pour un montant approximatif de 493 205 \$;
  - La Grande porte, pour un montant approximatif de 127 592 \$.

19. Service des ressources financières – Programme d'aide aux employés (PAE) – entente 29-043R – prolongation de l'adhésion au regroupement d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4532 en date du 8 juin 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'adhérer à des regroupements d'achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que le CSSDM utilise présentement les services de la firme *Morneau Shepell* dans le cadre du programme d'aide aux employés (PAE);

CONSIDÉRANT que la gestion contractuelle de cette entente et le suivi relèvent exclusivement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale de trois (3) ans, avec la possibilité d'exercer une option de renouvellement de deux (2) ans, avec l'accord du CSSDM;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de participer au renouvellement d'achat pour le PAE;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de PROLONGER l'adhésion au regroupement d'achat 2018-7527-01 - SAR290-2018 mis sur pied par le CAG pour les services du Programme d'aide aux employés, avec la firme *Morneau Shepell*, pour deux (2) ans supplémentaires du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023, pour un montant total de 200 000 \$ plus taxes;

2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du bon de commande au nom du fournisseur *Morneau Shepell* au montant de 200 000 \$ plus taxes.

20. Service des ressources financières – logiciel de gestion de candidatures – appel d'offres 24-686P – attribution du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4533-A, version modifiée en date du 15 juin 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion des candidatures électronique;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et que deux d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions conformes ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'une seule parmi les deux soumissions conformes analysées par le comité de sélection a atteint le niveau de performance acceptable pour l'ensemble des critères éliminatoires et a atteint la note de passage de 70 points;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des soumissions est basée sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas, conformément aux dispositions de l'annexe 2 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que l'autorisation préalable de la direction générale pour la conclusion d'un contrat dont la durée totale dépasse trois ans conformément aux dispositions de l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* avant la publication de l'appel d'offres a été accordée;

CONSIDÉRANT que l'autorisation préalable de la direction générale pour l'ouverture de l'enveloppe de prix est requise dans le cas où à la suite d'une évaluation de la qualité, une seule soumission est déclarée acceptable, et ce, conformément aux dispositions de l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire n'a pas consenti à un nouveau prix conformément à l'article 28 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*;

CONSIDÉRANT que le Bureau du recrutement a besoin d'un logiciel pour la gestion de candidatures et le fait de ne pas avoir un logiciel pourrait causer de graves conséquences sur les opérations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l'attribution d'un contrat pour l'année d'implantation et le paiement de la licence pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'année d'implantation comprend le prix pour l'utilisation de la licence pour l'année 2021-2022 et les coûts pour l'implantation (formations);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur annuelle de 76 250 \$ plus taxes pour l'année d'implantation et le paiement de la licence du logiciel *Atlas* à l'entreprise *Underdogs Power Corporation (Workland)*;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

21. Service des ressources financières – services de coupe de gazon et d'entretien des terrains (secteur nord) – appel d'offres 15-340P – annulation et attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-4534 en date du 9 juin 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un ou plusieurs prestataires de services pour la coupe de gazon et l'entretien des terrains pour l'ensemble des écoles et unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mars 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 18 de la rencontre décisionnelle du 20 avril 2021 qui prévoit d'attribuer un contrat de 42 473,12 \$ plus taxes à *9200-2427 QUÉBEC inc.* pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur Nord;

CONSIDÉRANT le refus du soumissionnaire *9200-2427 QUÉBEC inc.* de signer le contrat pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur Nord;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au troisième plus bas soumissionnaire conforme *PAYSAGISTE SOLARCO inc.*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER le contrat octroyé le 20 avril 2021 à 9200-2427 QUÉBEC inc. pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur Nord;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 59 249,12 \$ plus taxes à PAYSAGISTE SOLARCO inc. pour les services de coupe de gazon et d'entretien de terrains du secteur Nord. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 3° d'INSCRIRE l'entreprise 9200-2427 QUÉBEC inc., au tableau des fournisseurs radiés par le CSSDM pour une période de deux ans;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

22. Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – avis d'intention d'offres 15-350SP – attribution d'un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4536 en date du 14 juin 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'exigence de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) de publier un avis d'intention avant d'octroyer un contrat de gré à gré en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 13;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention a été publié afin d'accorder un contrat de gré à gré au GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC pour des services de patrouille et de gardiennage;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT que deux manifestations d'intérêts ont été reçues, mais qu'elles ne modifient pas l'opinion du CSSDM quant à la nécessité d'octroyer un contrat de gré à gré au GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC;

CONSIDÉRANT que la période estivale n'est pas propice à un possible changement de prestataire de service;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC continue depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021 à assurer les services de patrouille et de gardiennage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré 500 000 \$ plus taxes au *GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC* pour des services de patrouille et de gardiennage, pour couvrir les dépenses pour ces services depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021 jusqu'à l'attribution d'un nouveau contrat résultant de l'appel d'offres 15-342P, publié le 21 mai 2021;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat pour ces services;
- 3° de PUBLIER ce contrat sur le SEAO par le Bureau des approvisionnements;
- 4° de TRANSMETTRE par le Bureau des approvisionnements l'annexe II, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les trente jours.

23. Service des ressources financières – achat de lingettes pour nettoyer le matériel informatique – appel d'offres 28-222P – modification du prix

Document déposé : Rapport A-31-4537 en date du 10 juin 2021  
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) anticipe une baisse drastique des besoins en lingettes désinfectantes de 67,55 % suite à un sondage effectué auprès des écoles qui a révélé que la quantité totale précommandée sera de 2 595 352 lingettes au lieu de 8 000 000 lingettes (ayant fait l'objet d'un appel d'offres public remporté par *Hamster*), et ce jusqu'au 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que *Hamster* a demandé la modification du prix unitaire de lingette suite à la baisse de la quantité totale estimée;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin le 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le tableau qui donne un aperçu sur les quantités précommandées par les écoles au 7 décembre 2021 avec les ajustements des prix nécessaires selon la période requise d'utilisation;

CONSIDÉRANT que la quantité totale requise des lingettes est de 2 595 352 unités et le nouveau prix unitaire sera de 0,10 \$, au lieu de 8 000 000 unité (0,09 \$ / unité), et le montant total sera de 259 535,20 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUGMENTER le prix unitaire demandé par *Hamster* soit 0,10 \$ la lingette, pour un montant total de 259 535,20 \$ plus taxes et une quantité totale de 2 595 352 lingettes;
- 2° d'ANNULER le bon de commande APP50891;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du nouveau bon de commande pour un montant total de 259 535,20 \$ plus taxes à *Hamster* pour une quantité totale de 2 595 352 lingettes.

24. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation concernant la réception de dons de *Soverdi* – biens meubles (arbres) pour plusieurs écoles en 2020 et 2021

Document déposé : Rapport A-33-1743-A en date du 14 juin 2021 de Mme Marie-Michèle Garneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Société de verdissement du Montréal métropolitain (*Soverdi*) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer au verdissement du Montréal métropolitain;

CONSIDÉRANT le désir du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'augmenter le verdissement de ses cours d'école et que ce dernier et aussi tenu de respecter la réglementation municipale en termes de verdissement;

CONSIDÉRANT l'implication bénéfique de *Soverdi* en matière de services et de dons d'arbres pour plusieurs projets du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* portant sur les contrats de services de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'article 130 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* portant sur la réception d'un bien meuble d'un tiers, gratuitement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la réception gratuite des biens meubles de la part de l'organisme à but non lucratif *Soverdi*, tel que plus amplement décrit au présent rapport.

25.

Service des ressources matérielles – école François-de-Laval – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école (projet : 151 B23 400)

Document déposé : Rapport A-33-1746 en date du 9 juin 2021 de  
Mme Marie-Michèle Garneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *FNX-Innov* pour les services professionnels liés au projet de réhabilitation des sols et d'aménagement de la cour de l'école François-de-Laval, située au 12050, ave. Bois-de-Boulogne, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la surveillance au chantier a été échelonnée sur une plus grande période de temps et pour un plus grand nombre d'heures en raison de différentes circonstances au chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *FNX-Innov* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réhabilitation des sols et d'aménagement de la cour de l'école François-de-Laval.

26. Service des ressources matérielles – bâtiment 144 – 5643, rue Clark – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux à exécution sur demande dans le cadre du réaménagement pour l'accueil du SDIP (projet : 144 009 620)

Document déposé : Rapport A-33-1747 en date du 19 mai 2021  
de Mme Amina Benkorteby concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec* pour le projet de réaménagement pour accueil du SDIP, bâtiment 144, situé au 5643, rue Clark, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Leclerc Architectes inc.* pour les services professionnels liés au projet de réaménagement pour l'accueil du SDIP dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que le projet dont fait état le présent rapport a été présenté à l'annexe F de la Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 et que par conséquent, les dépenses auront une incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Leclerc Architectes inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réaménagement pour l'accueil du SDIP, bâtiment 144.

27.

Service des ressources matérielles – école Victor-Rousselot – autorisation d’attribution d’un contrat de gré à gré – demande de modification de l’alimentation électrique de 400A à 1200A 347/600 (poste distributeur) pour l’adresse située au 3525 rue Sainte-Émilie (projet : 054 012 050)

Document déposé : Rapport A-33-1748 en date du 4 juin 2021  
de M. Marc Sainclair Anaset concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation actuelle du projet où les travaux de construction sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que le bâtiment utilisera l’électricité comme unique source d’énergie afin d’alimenter notamment, le chauffage, l’eau chaude domestique, etc.;

CONSIDÉRANT qu’Hydro-Québec est l’unique fournisseur pouvant offrir le service de raccordement au réseau souterrain moyenne tension;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à attribuer à *Hydro-Québec* un contrat de gré à gré pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie de l’école Victor-Rousselot.

28. Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école (projet : 181 019 200)

Document déposé : Rapport A-33-1749 en date du 31 mai 2021  
de M. Olivier Ménard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats attribués aux firmes *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* et *CIMA+ s.e.n.c.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour et des escaliers extérieurs de l'école Sainte-Cécile, située au 7230, ave. de Gaspé, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* et *CIMA+ s.e.n.c.* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école et de réhabilitation des sols de l'école Sainte-Cécile.

29. Service des ressources matérielles – réception de dons provenant de la Société de verdissement du Montréal métropolitain – biens meubles (arbres) pour plusieurs écoles en 2021 et 2022

Document déposé : Rapport A-33-1750 en date du 10 juin 2021 de  
Mme Marie-Michèle Garneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Société de verdissement du Montréal métropolitain (*Soverdi*) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer au verdissement du Montréal métropolitain;

CONSIDÉRANT le désir du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'augmenter le verdissement de ses cours d'école et que ce dernier et aussi tenu de respecter la réglementation municipale en termes de verdissement;

CONSIDÉRANT l'implication bénéfique de *Soverdi* en matière de services et de dons d'arbres pour plusieurs projets du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* portant sur les contrats de services de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'article 130 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* portant sur la réception d'un bien meuble d'un tiers, gratuitement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la réception gratuite des biens meubles de la part de l'organisme à but non lucratif *Soverdi*, tel que plus amplement décrit au présent rapport.

30. Documents d'information :

- a) A-31-4493 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – mise à niveau du réseau de drainage pluvial – phase 2 – appel d'offres 25-2979P
- b) A-31-4498 Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – acquisition d'une rétrocaveuse *Caterpillar* usagée – appel d'offres 27-688P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-33-1742 Service des ressources matérielles – école Victor-Rousselot – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et remplacement de l'entrée électrique (projet : 054 012 050)
- d) A-33-1744 Service des ressources matérielles – école Madeleine-de-Verchères – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la chaufferie (projet : 123 015 920)
- e) A-33-1745 Service des ressources matérielles – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire (projet : 167 011 940)

31. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT qu'un rapport soumis à la directrice générale par intérim pour décision a été inscrit après la rencontre décisionnelle du 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
- a) Service des ressources financières – école Philippe-Labarre – rénovation de la chaussée de la cour d'école et décontamination des sols – appel d'offres 25-2974P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4485 en date du 4 juin 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres;
- 2° de PAYER la compensation de 5 000 \$ à *TREMPRO CONSTRUCTION inc.* prévue à l'article 34 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction* (RCTC).

32. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 16 h 10.

*Secrétariat général – 5 juillet 2021*